

Contrat KONE Care™ Medium Porte

Une solution conjuguant performance et budget

PACK PIÈCES

Pièces sécurité/usure

PACK PIÈCES : Un budget contrôlé

KONE assure le remplacement ou la réparation des pièces d'usure ou de sécurité.

PACK INFORMATION

Notification par e-mail

Avis de passage

Rapports spécifiques

PACK INFORMATION : La transparence

Notification par courrier électronique : Vous pouvez suivre en temps réel les interventions de dépannage de vos équipements, de leur prise en charge à leur clôture.

Avis de passage : Il vous informe des visites de maintenance réalisées.

Rapports spécifiques : Vous pouvez suivre les opérations effectuées, les pannes les plus fréquemment rencontrées sur vos installations.

DEPANNAGE

DEPANNAGE : Prolonge la durée de vie de vos installations

Les techniciens KONE interviennent pour toute demande de dépannage dans les périodes et délais définis afin d'identifier l'origine du dysfonctionnement de votre installation, effectuer les réparations nécessaires et vous proposer les éventuels travaux à réaliser.

PACK EXTENSION PERIODE

Choix horaires intervention

PACK EXTENSION DE PERIODE : Des interventions adaptées à vos activités et besoins

La gamme KONE Care™ vous permet de choisir, à votre convenance, les jours, les heures et les délais d'intervention durant lesquels sont effectuées les opérations de dépannage.

PRESTATIONS DE BASE

Diagnostic de sécurité

e-Carnet

Maintenance

PRESTATIONS DE BASE

Un programme de visites de maintenance préventive :

Réalisé dans l'année, ce programme répond aux exigences de la réglementation.

Accès au Centre de Contact Clients :

Le Centre de Contact Client KONE est à votre écoute pour toute demande de dépannage ou urgence 24 h/24, 7 j/7, 365 j par an.

Carnet d'entretien en ligne (e-carnet) :

Toutes les informations relatives à vos installations sont reportées dans un carnet d'entretien électronique accessible sur le site Internet www.kone.fr.

Un Diagnostic Technique de Sécurité :

Réalisé lors de la première visite de maintenance, il indique si les dispositifs de sécurité prévus par la réglementation relative aux portes et portails, sont bien présents sur votre installation et en bon état de fonctionnement. Il identifie les travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurité.